

COMMUNIQUÉ (N°7) / Le lardin Saint-Lazare, le 26 février 2026

Surprise dans le dossier de la reprise de Condat

Les administrateurs judiciaires semblent ramer à contre-courant des salariés. Depuis le dépôt des différentes offres au tribunal de commerce de Bordeaux, les administrateurs judiciaires se sont découvert une nouvelle mission : salir et discréditer Finesta, l'un des repreneurs potentiels. Le seul à s'engager clairement sur le maintien de l'activité et de l'emploi. Le seul également à accepter qu'un droit de regard soit accordé à des représentants de l'association Condat pappers.

À les entendre, le dossier Finesta ne serait « pas recevable ». Problèmes de documents bancaires. Refus de payer la taxe carbone. Sauf que tout cela est faux. Mais c'est pas grave, les administrateurs judiciaires contactent la Région, la mairie, des clients potentiels, Paprec, et même la banque de Finesta. Ils sont même allés jusqu'à répandre auprès des salariés de Condat l'idée que Finesta posséderait des data centers dissimulés en Europe de l'Est pour héberger des sites pornographiques. Le rapport avec l'avenir industriel du site ? Aucun. À ce rythme, demain, on nous expliquera que Finesta figure dans les dossiers Epstein et que ses dirigeants prennent le thé avec Jack Lang dans un riad marocain.

Le double jeu des administrateurs judiciaires

La question est simple : si le dossier Finesta est réellement irrecevable, pourquoi consacrer autant d'énergie à le traîner dans la boue ? Même le ministère de l'Économie et des Finances, que nous avons interrogé, ne comprend pas cette agitation. Pour Bercy, une chose est claire : les administrateurs judiciaires sortent de leur mission.

Dans quel but ? Difficile à établir pour l'instant. Peut-être l'autre offre, portée par SPB, serait-elle plus confortable ? Plus rentable ? Ou répondrait-elle à des logiques très éloignées de la survie industrielle du site ?

Pendant ce temps, personne ne semble examiner avec la même rigueur le pedigree de SPB. La Société de Participation de la Braye, dirigée par la famille Huot, crée

le 16 décembre 2022 une filiale discrète : PMI H2. Objet social classique : prise de participations. Une coquille propre, sans salarié, sans activité notable, détenue à 100 % par SPB.

Un fourre-tout opportun

Très vite, PMI H2 devient PMI Développement. Le nom évolue. L'objet reste flou. Puis, le 22 janvier 2026, changement radical : l'objet social s'élargit brutalement. On y trouve désormais « toutes opérations d'aménagement et de réhabilitation de sites industriels », « prestations d'ingénierie », « négoce et revente d'équipements industriels », « opérations commerciales ou immobilières », « maintenance, construction, coordination ». En clair : un objet fourre-tout. Or une société qui peut tout faire est aussi une société qui peut tout démonter. Cette filiale naît quelques mois avant l'annonce du PSE. La méthode n'est pas inédite. En 2020, la famille Huot procédait déjà ainsi lors de la reprise de la papeterie Arjowiggins à Bessé-sur-Braye, via une structure au nom évocateur : Paper Mill Industries (PMI). Les promesses étaient alors généreuses : maintien de l'emploi, continuité industrielle, avenir pérenne. La réalité est plus brutale : 566 salariés avant la reprise. Moins de 240 après. 326 emplois supprimés. L'année suivante, PMI s'associe à Kolmi-Hopen. Le papier disparaît au profit du matériel médical. PMI conserve le foncier. L'activité industrielle change, les murs restent. Les terrains prennent de la valeur. Faut-il comprendre que certains préfèrent la valorisation immobilière au maintien d'une activité industrielle ? Le double jeu des administrateurs judiciaires fragilise la crédibilité même de la procédure. Le colportage de rumeurs est indigne de la fonction qu'ils occupent. S'ils considèrent que SPB doit l'emporter, qu'ils le disent clairement. Car lorsque les dés sont pipés, la procédure devient une mascarade. Plus de 200 emplois sont en jeu. L'avenir économique d'un territoire entier est suspendu à cette décision. Face à cela, les petits intérêts particuliers ne devraient pas peser bien lourd. Mais encore faut-il que l'honnêteté guide la procédure. |||